

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :  
Le 30 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>6<sup>ème</sup> séance</b>
<b>Séance du 8 décembre 2023</b>	

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 8 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 15 minutes, s'est tenu exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Madame Eliane GUIOUGOU, 6<sup>ème</sup> vice-présidente, en l'absence du président Monsieur Éric JALTON, ainsi que des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> vice-présidents.

**Etaient présents : 30 conseillers communautaires**

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 30
Votants : 35 (dont 5 pouvoirs)
▪ Dont pour : 35
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

**Vice-présidents :** Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

**Secrétaire de séance :**

Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5**

**Vice-président :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

**Autre membre du bureau :** M. Pierre THICOT à Mme Nadège THEOPHILE

**Autres conseillers communautaires :** Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU  
M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Délibération n°2023.12.06/477

**Edition 2023 de la manifestation  
« Jou a tradisyon » :  
Approbation du préprojet  
et du budget prévisionnel**

**En cours de séance :**

**Vice-présidente :** Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Joseph LEE

**Rapporteur**

Mme Lyliane PIQUION

Vice-présidente de la commission  
développement économique

& soutien aux filières économiques innovantes

**Nombre de conseillers absents excusés : 7**

**Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Tania GALVANI

**Autre conseiller communautaire :** M. Michel MADO

**En cours de séance :**

**Vice-président :** M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)

**Nombre de conseillers absents non excusés : 6**

**Vice-président :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau :** Mme Corinne PETRO

**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

**Acte rendu exécutoire**

- après transmission en préfecture  
le : **20 DEC. 2023**

- publication sur le site internet  
ou notification, le : **21 DEC. 2023**

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, notamment en matière de développement économique ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

### **Considérant** le rapport du président :

La manifestation « Jou a tradisyon » se déroule une fois par an au mois de décembre dans une configuration classique le période (dernier dimanche précédent les vacances de Noël), d'horaires (7h00 – 21h00) et de lieu (le parc d'activités de Jarry).

Cette manifestation attendue par un large public connaîtra cette année une configuration légèrement différente avec un village plus aéré, facilitant une meilleure visibilité des commerçants.

Cette édition 2023 doit aussi permettre, en plus de la vitrine des produits de création et de fabrication du terroir à partir des connaissances et des ressources du territoire, de mettre en valeur les modes opératoires originaux et innovants, selon les catégories et en mobilisant les auteurs et certains observateurs avisés.

**Considérant** l'avis des commissions « développement économique & soutien aux filières innovantes » et « culture et patrimoine » réunies en formation mixte le 25 septembre 2023.

Après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'approuver le préprojet de l'édition 2023 de la manifestation « Jou a tradisyon » tel qu'il est joint en annexe.

**ARTICLE 2** – D'approuver le budget prévisionnel de cette édition qui se présente ainsi qu'il suit :

## Budget prévisionnel « Jou a tradisyon » 2023

Dépenses		Recettes	
Libellés	Montants	Libellés	Montants
Collation et restauration du personnel	3 600,00 €	Frais d'inscription	16 000,00 €
Communication TV/Radio/Web Guadeloupe 1 <sup>ère</sup>	9 400,00 €	Subvention Région Guadeloupe	60 000,00 €
Conception et réalisation des visuels	3 900,00 €	CCI IG	5 000,00 €
Impression affiches 4X3	2 300,00 €	CTIG	7 000,00 €
VITROPHANIE (accès véhicules)	800,00 €	Chambre d'Agriculture	1 000,00 €
Fabrication Tee Shirt et Polos	5 000,00 €	Chambre de Métiers	1 000,00 €
Location Modulaires (Algécos)	1 920,00 €	Conseil Départemental	10 000,00 €
Location extincteurs	1 390,00 €	Partenariat Ville de Baie-Mahault	42 000,00 €
Secouristes	1 440,00 €		
Sécurité et gardiennage	21 000,00 €	<b>S/Total</b>	<b>142 000,00 €</b>
Location WC chimiques	1 300,00 €		
Location tables et chaises	13 800,00 €		
Location chapiteaux grande taille	35 000,00 €		
Location Chapiteaux (P et M tailles)	64 000,00 €	<b>Financement CAP Excellence</b>	<b>287 310,00 €</b>
Impression plan de masse	250,00 €		
Impression diplômes concours	350,00 €		
Fabrication signalétiques	5 900,00 €		
Scène/Sonorisation/Lumière	24 000,00 €		
Location réseau (4x3)	7 200,00 €		
Electrification du Village	65 000,00 €		
Coordination générale	56 000,00 €		
Location bennes et évacuation déchets	1 600,00 €		
Partenariat RCI	7 200,00 €		
Balayage du Parc d'Activités	4 200,00 €		
Plancher Stands Institutionnels	3 300,00 €		
Récompenses Concours TPG	14 000,00 €		
Exploitation du Parc d'activités de Jarry	42 000,00 €		
Frais d'impression dépliants 4P	1 100,00 €		
Show Mode/Animation Podium	24 000,00 €		
Goodies	5 000,00 €		
Location groupe électrogène	3 360,00 €		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>429 310,00 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>429 310,00 €</b>

**ARTICLE 3-** D'autoriser Monsieur le président à signer les différentes conventions de partenariat pour la mise en œuvre de l'édition 2023 de la manifestation « Jou a tradisyon ».

D'autoriser Monsieur le président à solliciter et percevoir les recettes liées à ce partenariat.

**ARTICLE 5**- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 6**- Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 19 DEC. 2023

La présidente de séance

La 6<sup>ème</sup> vice-présidente

La secrétaire de séance

La conseillère communautaire



Eliane GUIOUGOU

Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 20 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 21 DEC. 2023